

5250/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 janvier 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 janvier 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un fonctionnaire à un poste de
directeur général au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

E 19361

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**